



SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAL ET DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil communal et de la Municipalité issus des élections du 7 mars et 23 mars 2021, ont été régulièrement convoqués le jeudi 3 juin 2021 à 18 h. 30, sous le Marché couvert à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance par M. le Préfet Roland BERDOZ.
2. Messages des communautés religieuses par Mme Martina SCHMIDT Pasteure, et M. Karol CIURKO, Abbé.
3. Installation par M. le Préfet Roland BERDOZ :
 - 3.1. du Conseil communal ;
 - 3.2. de la Municipalité.
4. Allocution de M. le Préfet Roland BERDOZ.
5. Allocution de M. le Syndic élu Olivier GFELLER.
6. Nomination :
 - 6.1. de la Présidente ou du Président du Conseil communal ;
 - 6.2. de la Secrétaire ou du Secrétaire du Conseil communal.
7. Allocution de Mme la Présidente ou M. le Président du Conseil communal.
8. Remise de la présidence et départ de Monsieur le Préfet.
9. Nomination :
 - 9.1. de la 1^{ère} Vice-présidente ou du 1^{er} Vice-président ;
 - 9.2. de la 2^{ème} Vice-présidente ou du 2^{ème} Vice-président ;
 - 9.3. de deux Scrutatrices ou Scrutateurs et de deux Scrutatrices ou Scrutateurs suppléant(e)s;
 - 9.4. d'une Secrétaire suppléante ou d'un Secrétaire suppléant ;
 - 9.5. de l'Huissier et de l'Huissier suppléant(e).
10. Nomination :
 - 10.1 des onze membres de la commission de gestion ;
 - 10.2 des onze membres de la commission des finances et d'un nombre égal de suppléant(e)s;
 - 10.3 de trois membres et de deux suppléant(e)s de la commission de recours en matière d'impôts communaux ;
 - 10.4 des dix membres de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal ».

11. Nomination des représentants montreusiens au sein des organismes intercommunaux, à savoir :
 - 11.1. d'un membre à la délégation fixe au Conseil intercommunal de Sécurité Riviera;
 - 11.2. de quatorze membres à la délégation variable au Conseil intercommunal de Sécurité Riviera
 - 11.3. de onze membres et de onze membres suppléant(e)s de la délégation variable au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE) ;
 - 11.4. de deux membres et d'un membre suppléant(e) de la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;
 - 11.5. de deux membres et d'un membre suppléant(e) de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera (FCR) ;
 - 11.6. de trois membres du Conseil d'Etablissements scolaires de Montreux-Veytaux.
 12. Divers.
 13. Hymne vaudois.
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. LE PRÉFET ROLAND BERDOZ

M. le Préfet Roland Berdoz déclare que c'est avec plaisir qu'il préside aujourd'hui à Montreux, une des 17 cérémonies d'installation des Autorités communales ou intercommunales du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut pour la législature 2021 à 2026.

Il souhaite une très cordiale bienvenue à chacun des participants et remercie très particulièrement celles et ceux qui prennent une part active à cette séance, notamment Madame Martina SCHMIDT Pasteure, et M. Karol CIURKO Abbé, ainsi que les nombreux invités et les représentants de la presse. Il remercie enfin les personnes qui ont pris place dans les rangs du public.

Conformément aux usages établis le message de l'église est maintenant apporté par Madame la Pasteure Martina Schmidt et sera suivi par celui de Monsieur l'Abbé Karol Cjurko.

2. MESSAGES DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES PAR MME MARTINA SCHMIDT PASTEURE, ET M. KAROL CIURKO, ABBÉ.

Mme la Pasteure Martina Schmidt prononce l'allocution suivante :

« Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Madame la future présidente ou Monsieur le futur président du Conseil communal,
Madame la future secrétaire ou Monsieur le futur secrétaire du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs de l'administration communale !

Tout d'abord, je vous remercie de me donner l'opportunité de prendre la parole aujourd'hui, en ouverture de cette cérémonie d'assermentation. Si j'ai bien compris les subtilités de la démocratie suisse, c'est aujourd'hui que la volonté du peuple montreusien, composés des villages du haut et du bas, de l'ouest et de l'est, exprimée par les urnes en ce printemps 2021, sera consacrée par l'autorité du Conseil d'Etat vaudois. Vous, chères élues et chers

élus, vous avez donc une double loyauté : l'une en tant que personnes élues par le peuple qui vous a accordé sa confiance et l'autre envers l'autorité cantonale du peuple vaudois, soit l'Etat de Vaud.

Je vous félicite sincèrement pour votre élection à ces postes clés et pour votre engagement indispensable au bon fonctionnement de la démocratie pour maintenir la paix et la cohésion sociale dans notre beau pays.

Si je prends la parole aujourd'hui devant vous c'est avec une double casquette qui est celle de pasteur de la paroisse évangélique-réformée de Montreux-Veytaux et de vice-présidente de la Table ronde œcuménique des Eglises de Montreux. Cette dernière est composée d'une dizaine de communautés chrétiennes de différentes dénominations et origines qui mènent conjointement, tout au long de l'année, un certain nombre de projets en bonne collaboration œcuménique. Je me réfère à la distribution alimentaire du Coup de pouce, mais aussi aux nombreuses célébrations œcuméniques à l'occasion de la Pentecôte, du Festival de Jazz ou du Jeûne fédéral, pour n'en citer que quelques-unes. Je vous transmets donc également les salutations de ces autres communautés, sans vouloir anticiper, bien sûr, sur le message que mon collègue catholique, M. l'Abbé Ciurko vous apportera tout à l'heure. Le nom de « Montreux » signifie « Monastère ». Vous savez toutes et tous que Montreux, avant d'être une commune politique, fut une paroisse qui s'était formée autour de l'église St-Vincent. L'église paroissiale de St-Vincent domine le paysage montreusien depuis plus d'un millénaire : bien avant la construction du château du Châtelard (qui date du 15^e s.). Voilà pourquoi ce beau temple qui vaut le détour, si l'on a le courage de grimper jusqu'au quartier des Planches et encore un peu plus haut, se trouve sur la partie droite des armoiries de la Commune. De nombreux touristes montent à St-Vincent quotidiennement. Vu sur une semaine, je crains parfois que leur nombre soit supérieur à celui de l'assemblée dominicale à certains dimanches.

« La région montreusienne ne fut pendant longtemps qu'un ensemble de petits villages et de hameaux, certains datant de l'époque romaine. Au Moyen Age, mis à part quelques artisans, la population vivait de la terre, élevait du bétail, produisait du blé et cultivait la vigne. Dépendant spirituellement de l'Evêché de Lausanne dans la première moitié du XI^e siècle, la région de Montreux fit partie de l'Evêché de Sion. En 1317 fut conclu un traité capital pour Montreux, qui engendra la séparation du Châtelard et des Planches, laquelle perdura plus de six cents ans. En 1536, les colonnes de l'armée bernoise s'emparèrent du Pays de Vaud savoyard, lui imposant la Réforme. Pour Montreux, ce fut cependant une période de calme relatif, d'ordre et de prospérité. La Révolution vaudoise de 1798, à laquelle les Montreusiens participèrent activement, les libéra de l'emprise bernoise. Ce n'est qu'en 1961, que la fusion des communes du Châtelard et des Planches a été voté par la population ce qui a transformé Montreux en une seule unité politique ».

Outre ce « patchwork » de communes et hameaux, à l'origine de Montreux, son ouverture et sa renommée internationale, son Festival de Jazz et le microclimat de la Riviera vaudoise attirent une population étrangère qui aiment s'installer dans la baie de Montreux. C'est dans cet ensemble multiculturel, mélange entre ville cosmopolitique et régions de montagnes, que vous allez œuvrer, chères élues et chers élus, dans les 5 ans à venir. Dans ce contexte aussi les églises travaillent pour soutenir la vie spirituelle et religieuse de la population, pour venir en aide aux plus défavorisés, et pour construire du lien social à travers de nombreuses activités. Pour certaines tâches, les Eglises et les communes de Montreux et de Veytaux travaillent main dans la main. Les communautés d'Eglises se sont toujours senties soutenues dans l'exercice de leur mission par les autorités politiques et nous en sommes extrêmement reconnaissantes. Nous espérons et ne doutons pas que cette belle collaboration se poursuive. Je profite aussi de remercier l'ancienne Municipalité, en particulier le Syndic sortant M. Laurent Wehrli, pour son soutien et tout ce qui a pu être accompli pendant ces années.

Les défis d'avenir sont grands, surtout à la suite de la crise sanitaire et face aux menaces que représente le réchauffement climatique pour la population d'aujourd'hui et pour l'environnement vital de la génération de demain. Il est vrai qu'il faudra de la volonté politique pour enrayer les effets des changements climatiques, dont les conséquences sont

écologiques, économique et sociales. Il faudra des actes concrets dans un laps de temps qui est court. Autrement dit, si les Eglises donnent parfois l'impression d'avoir l'éternité devant elles pour opérer un changement, vous, chères et chers élu·e·s, vous n'aurez pas de temps à perdre. Il va falloir être créatifs pour trouver des solutions pour maintenir la cohésion sociale. Les Eglises sont prêtes à participer à la recherche de solutions et à œuvrer conjointement avec vous pour le bien de la population montreuusienne, soyez en assuré·e·s. Bien sûr, il ne faudra pas non plus oublier le monde et se complaire dans un esprit de clocher...

Avec les résultats de ces dernières votations, un vent nouveau souffle désormais sur le clocher de St-Vincent. L'échiquier politique s'est élargi et il est davantage coloré. Cela montre simplement que Montreux évolue avec son temps et que la diversité culturelle, politique et spirituelle au sens large, sans oublier la représentativité des genres, sont chères à la population montreuusienne.

« *Sois le changement que tu veux voir dans le monde* », je cite Gandhi et non pas la Bible pour vous souhaiter, chères élues et chers élus, des débats passionnants et porteurs d'avenir. Indépendamment de toute couleur politique, le changement commence toujours par nous-mêmes.

Je me réjouis d'ores et déjà de tous les projets que nous mettrons en œuvre dans la cité pour le bien commun et l'épanouissement de toutes et tous. Merci de votre attention ! »

Applaudissements de l'assemblée.

M. l'Abbé, Karol CIURKO, prononce l'allocution suivante :

« Vous me permettrez d'associer la Paroisse catholique de Montreux au message de Madame la Pasteure.

Nous avons la chance, qui est aussi une grâce, de vivre en paix dans la fraternité humaine et le respect mutuel. Sachons continuer à travailler au bien commun dans l'unité faite aussi de diversités.

La fonction politique ne peut être conduite que dans le respect de la vérité, de la justice et des institutions en plaçant l'intérêt général au-dessus de toute autre considération et surtout de l'égoïsme malheureusement lié à notre condition humaine.

Cette condition nous éloigne parfois des enseignements révélés et reçus. Sachons surtout, avec l'aide divine, garder confiance et ne pas oublier que le pardon est aussi un carburant du mieux vivre ensemble.

Que vos engagements personnels et travaux pour la Communauté soient bénis et conduisent au mieux vivre ensemble.

Merci de votre attention. »

Applaudissements de l'assemblée.

3. INSTALLATION PAR M. LE PRÉFET ROLAND BERDOZ :

3.1. du Conseil communal

M. le Préfet Roland Berdoz remercie Mme la Pasteure et M. le Curé pour leur message de circonstance.

Il rappelle que c'est par arrêté du 7 octobre 2020 que le Conseil d'Etat du canton de Vaud a convoqué les assemblées de communes pour élire leurs autorités pour un mandat de 5 ans, soit la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026. Conformément à cet arrêté et à la loi sur l'exercice des droits politiques, le rôle des électeurs, c'est-à-dire le registre civique, a été déposé au greffe municipal. Chaque citoyen a pu en prendre connaissance et présenter ses réclamations éventuelles.

A son article 34, l'arrêté de convocation mentionne les voies de recours et se réfère aux dispositions des articles 117 et suivants de la LEDP.

Il précise tout spécialement que "*Les recours à l'encontre de la préparation, du déroulement ou du résultat d'une élection doivent être adressés au préfet dans les 3 jours dès la découverte du motif de plainte, mais au plus tard dans les 3 jours suivant la publication des résultats ou la notification de l'acte mis en cause.*"

M. le Préfet certifie qu'aucun recours n'a été déposé dans le délai légal concernant la Commune de Montreux.

Dès lors, il peut procéder à l'assermentation et à l'installation du Conseil communal et de la Municipalité.

M. le Préfet rappelle cependant l'article 143 de la Constitution du canton de Vaud qui traite des incompatibilités :

Alinéa 1 : nul ne peut être membre à la fois de l'autorité délibérante et de l'autorité exécutive d'une commune ;

Alinéa 2 : les employés supérieurs de l'administration communale ne peuvent pas siéger au Conseil communal ;

Alinéa 3 : un règlement communal peut limiter le cumul d'un mandat exécutif communal avec des mandats cantonaux ou fédéraux ;

M. le Préfet prie donc chaque élu assermenté ce soir de bien vouloir prendre acte de ces exigences et contacter la Préfecture en cas de doute sur l'interprétation de ces textes.

Les Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés :

Mmes Marie Solène Adamou Moussa, Sandra Jamet

MM. Bruno Femia, Joseph Filippone, Michel Zulauf

M. le Préfet rend attentif au fait que ces personnes ne feront pas partie du Conseil communal avant leur assermentation et qu'elles ne pourront, par conséquent, pas être élues dans les diverses commissions et fonctions.

Selon l'article 90 de la loi sur les Communes elles seront assermentées devant le Conseil communal par le Président de ce corps qui en informera M. le Préfet. En cas d'urgence elles peuvent prêter serment devant le bureau.

M. le Préfet passe par conséquent à la prestation de serment des membres du Conseil communal présents. Il précise qu'après la lecture de la promesse légale figurant à l'art. 9 de la loi sur les Communes, il va procéder à l'assermentation de Mme Céline Morier qui procédera ensuite à l'appel et chaque Conseillère et Conseiller, à l'appel de son nom, voudra bien lever la main droite et répondre : « JE LE PROMETS ».

M. le Préfet invite Mme Morier à le rejoindre et demande à l'assemblée de se lever, il prononce la promesse légale :

Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens

communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Après cette lecture, Mme Morier et chaque Conseillère et Conseiller, à l'appel de son nom, prêtent serment en levant la main droite et en répondant : « JE LE PROMETS ».

M. le Préfet demande si quelqu'un n'a pas été appelé, ce qui n'est pas le cas. Il prend acte de ces promesses et remercie les élus. En vertu des pouvoirs que lui confère la loi, il déclare que les Conseillères et Conseillers présents sont régulièrement installés en qualité de membres du Conseil communal de Montreux pour une période de cinq ans, soit la législature commençant le 1er juillet 2021 pour se terminer le 30 juin 2026.

M. le Préfet invite l'assemblée à reprendre place.

3.2. de la Municipalité

M. le Préfet procède maintenant à l'installation de la Municipalité. Il invite Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers municipaux élus à s'avancer devant la tribune présidentielle.

Avant de procéder à leur assermentation, il doit s'assurer qu'il n'existe entre eux aucun lien de parenté prohibé par la loi. Il rappelle par conséquent la teneur de l'art. 48 de la loi sur les communes.

"Ne peuvent être simultanément membres d'une Municipalité :

- a) les conjoints, les personnes liées par un partenariat enregistré ou menant de fait une vie commune, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs ;
- b) les oncles, tantes, neveux et nièces de sang, cousins et cousines germains, dans les communes dont la population excède 1'000 habitants.
- c) une personne est le frère ou la sœur de son conjoint, de son partenaire enregistré ou de la personne menant de fait une vie de couple avec elle dans les communes dont la population excède 1'000 habitants.

M. le Préfet rappelle également que des dispositions légales fixent encore d'autres incompatibilités entre la qualité de collaborateur communal et de membre de la Municipalité.

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, certifient qu'ils ne sont pas dans une des situations d'incompatibilité que vient de rappeler M. le Préfet.

M. le Préfet prend acte de ces réponses. Il peut dès lors passer à leur assermentation. Il leur donne connaissance de la formule du serment qu'ils doivent prêter, selon les articles 9 et 62 de la loi sur les communes, puis, à l'appel de leur nom, ils voudront bien lever la main droite et répondre : "JE LE PROMETS".

M. le Préfet prie l'assistance de bien vouloir se lever.

Suit la lecture de la promesse légale :

" Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées."

A l'appel de leur nom, M. le Syndic Olivier Gfeller, Mme la Conseillère municipale Sandra Genier, Mme la Conseillère municipale Irina Gote, Mme la Conseillère municipale Jacqueline Pellet, M. le Conseiller municipal Florian Chiaradia, M. le Conseiller municipal Jean-Baptiste Piemontesi, et M. le Conseiller municipal Caleb Walther prêtent serment.

M. le Préfet prend acte de ces promesses et les en remercie. En vertu du mandat que lui confère la loi, il les déclare régulièrement installés en qualité de SYNDIC et de MUNICIPALUX de la Commune de Montreux pour une période de cinq ans, soit la législature 2021 à 2026.

Il prie les membres de la Municipalité de reprendre place à l'endroit qui leur est réservé et invite l'assemblée à s'asseoir.

4. ALLOCUTION DE M. LE PRÉFET ROLAND BERDOZ

M. le Préfet prononce ensuite l'allocution suivante :

« Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,

Vos autorités sont maintenant légalement installées, permettez-moi de vous apporter les félicitations du Conseil d'Etat.

En son nom, j'ai le plaisir de vous féliciter et vous remercier de servir ainsi la population de votre commune.

Je le fais aussi en mon nom personnel, en mettant un accent particulier sur l'importante responsabilité que vous venez d'endosser, notamment par votre prestation de serment.

La promesse que j'ai entendue, main droite levée, n'est pas un geste anodin que l'on réalise avec légèreté.

La loi sur les communes le précise à son article 90, puisqu'en cas d'absence à cette cérémonie, le président fixe un délai et le conseiller municipal ou le conseiller communal qui ne prête pas serment dans le délai imparti, est réputé démissionnaire.

Il ne suffit donc pas d'obtenir les voix nécessaires pour siéger au conseil communal ou à la municipalité, le législateur a voulu ajouter une étape supplémentaire, celle d'un engagement

individuel responsable confirmé publiquement afin que celles et ceux qui vous ont accordé leur confiance, puisse être certain que vous en ferez bon usage.

Cette promesse est l'aboutissement d'un long processus qui fait partie, dans la configuration de ce jour, de l'institution communale.

En cette difficile période de pandémie, nul n'est besoin de vous rappeler le rôle des institutions.

Alors qu'en période de prospérité naît parfois le sentiment que l'Etat et les communes n'ont qu'un rôle secondaire dans la vie des administrés, ce même sentiment s'amenuise, pour ne pas dire disparaît, lorsque surgissent les difficultés.

Cette crise inégalée met en effet en lumière toute la force d'une société organisée, capable d'aider les plus faibles, de donner les moyens sanitaires nécessaires à cette lutte terrible contre la maladie tout en soutenant un maximum le tissu économique et les emplois qui en découlent.

Nos institutions sont le reflet du vivre tous ensemble, il y a donc peu de place pour l'individualisme dans les processus décisionnels qui s'y rapportent.

La mission que vous accomplirez dès le 1er juillet prochain est par conséquent d'une importance particulière et une réelle responsabilité faisant partie d'un héritage dont vous pouvez être fiers.

Vous venez de promettre d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité. Cette fidélité devrait se traduire par une participation active et constante de chacune et chacun tout au long de la législature.

Ceci est particulièrement valable pour les travaux des différentes commissions du Conseil communal qui peinent quelquefois à réunir leurs membres ou à désigner un rapporteur.

Cette cérémonie d'installation est pour moi l'occasion de rappeler également les principes généraux régissant les compétences respectives du Conseil communal et de la Municipalité.

Ces deux autorités sont élues sur des listes différentes car les missions sont également différentes ce qui n'est pas toujours bien compris.

Le rôle premier du Conseil communal est en effet de tenir les cordons de la bourse, c'est lui qui décide quel impôt il souhaite prélever à ses contribuables et ce qu'il entend faire avec l'argent ainsi récolté.

Pour ce faire il adopte l'arrêté d'imposition, le budget de fonctionnement, les dépenses d'investissement et toute autre dépense dépassant les limites qu'il fixe lui-même à sa municipalité. Les plafonds d'endettement et de cautionnement font également partie de ses attributions.

Le Conseil communal ne peut pas légiférer mais seulement adopter des règlements communaux qui ne pourront en aucun cas interférer avec les lois cantonales et fédérales de rang supérieur.

C'est pour cette raison que l'on ne l'appelle pas un législatif mais une assemblée délibérante. Il est important de faire cette distinction entre le Grand Conseil vaudois et le Conseil communal car si les députés peuvent créer des lois et désigner des commissions d'enquête parlementaires, ce n'est pas le cas pour les élus communaux.

Les commissions dites de surveillance issue des rangs du Conseil communal ont certes un pouvoir d'investigation étendu, mais leur action se limite à rapporter ses constatations à l'assemblée délibérante et proposer des pistes d'améliorations.

Lors de l'adoption de la Constitution du Canton de Vaud, le peuple a en effet confié le rôle de surveillance des communes à l'Etat.

Le Conseil communal adopte également le statut des fonctionnaires communaux et la base de leur rémunération, mais les contrats de travail et la gestion du personnel sont de compétence municipale.

La loi lui donne encore quelques compétences, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'acquisition ou d'aliénation d'immeubles, de fusion de communes et cette liste n'est pas exhaustive.

La Municipalité est responsable, elle, de tout ce qui n'est pas expressément confié par la loi au conseil communal ou à une autre institution. Cela signifie qu'elle est compétente dans des domaines qui échappent totalement au contrôle du Conseil communal. Dans celui de la police des constructions par exemple, la Municipalité est seule compétente pour délivrer, ou au contraire de ne pas délivrer un permis de construire.

Il en est de même pour la gestion du domaine privé de la commune, la Municipalité étant la seule autorité à pouvoir louer les biens communaux.

Ceci peut paraître compliqué notamment pour les nouveaux élus, sachez toutefois qu'il existe des cours spécifiques en administration et politiques publiques, au Centre d'éducation permanente, situé au Mont-sur-Lausanne.

La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes organisera également cet automne plusieurs journées de formation à l'intention des élus et la préfecture est évidemment à disposition tout au long de l'année pour répondre à vos questions.

Je ne voudrais pas terminer cette allocution sans remercier MM. Laurent Wehrli, Syndic et Christian Neukomm, Conseiller Municipal qui quittent la Municipalité ainsi que M. Pierre Rochat, Conseiller municipal qui a quitté l'exécutif en cours de législature.

Je sais qu'ils ont donné énormément de leur temps pour accomplir leur tâche au plus près de leur conscience et espère que les nombreuses connaissances faites dans le cadre de leur activité communale permettront d'embellir et enrichir leur avenir. C'est dans tous les cas ce que je leur souhaite avec toute ma reconnaissance.

Merci également aux Conseillères et Conseillers communaux qui cessent leur activité au 30 juin, ils ont œuvré pour le bien de la collectivité et garderont je l'espère également de bons souvenirs des services ainsi rendus à votre institution.

Quant à vous, Mesdames et Messieurs, qui vous engagez pour cette nouvelle législature, je forme mes vœux pour que votre activité soit couronnée de succès et de satisfactions.

Nous avons dans notre pays, malgré la pandémie en cours, la chance d'avoir une économie qui résiste relativement bien. Les difficultés ne sont toutefois et malheureusement pas encore terminées, travaillons donc tous ensemble pour trouver des solutions aux problèmes actuels et futurs. Les nouvelles technologies tournées vers la protection de l'environnement offrent par exemple de réelles opportunités qu'il nous appartient de saisir, c'est dans ces conditions seulement que nous pourrons maintenir et offrir aux générations futures la qualité de vie qui nous est chère.

Puissent les habitants et les autorités du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut se comprendre et s'entendre harmonieusement, pour le bien-être de chacun et tout spécialement aujourd'hui pour ceux de votre belle commune de Montreux.

A vous, nouvelles Autorités, j'exprime mes meilleurs vœux pour une très heureuse législature.

Je vous remercie de votre attention »

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Préfet a le plaisir de céder la tribune présidentielle pour l'allocution de Monsieur le Syndic Olivier Gfeller.

5. ALLOCUTION DE M. LE SYNDIC ELU OLIVIER GFELLER.

Notre Syndic s'exprime ensuite en ces termes :

« Monsieur le Préfet,
Mesdames les Conseillères communales élues, Messieurs les Conseillers communaux élus ;
Monsieur le Syndic sortant de charge et Conseiller national, Monsieur le Conseiller municipal sortant de charge ;
Mesdames les Conseillères municipales élues et Messieurs les Conseillers municipaux élus ;
Monsieur le Député ;
Monsieur le Syndic honoraire, Madame la Conseillère municipale honoraire, Messieurs les Conseillers municipaux honoraires ;
Messieurs les Présidents honoraires du Conseil communal,
Madame et Messieurs les Chefs de Service,
Madame la Pasteure, Monsieur l'Abbé,
Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs présents en vos titres et fonctions,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi avant tout de remercier et féliciter les deux personnes qui quittent la Municipalité. Il s'agit bien entendu de Messieurs Christian Neukomm et Laurent Wehrli qui ont œuvré au sein du collège municipal durant respectivement 15 ans et 21 ans. Dont pour M. Wehrli 10 ans en tant que Syndic. C'est un engagement pour la collectivité qui force le respect. Et qui mérite une attention particulière et vos applaudissements.

Merci aussi à M. Giuliano qui a parfaitement dirigé les travaux du Conseil communal, durant cette année si particulière.

Il n'allait pas de soi d'organiser cette cérémonie au vu des difficultés et obstacles dus à la crise sanitaire. Merci à celles et ceux qui ont rendu cet événement possible.

Je suis très heureux que nous puissions faire cette cérémonie sous notre Marché couvert. Tout d'abord parce que nous l'aimons toutes et tous. Mais aussi parce qu'il a une belle histoire.

Alors permettez-moi d'en parler un tout petit peu, de cette histoire. Pas trop longuement, je vous rassure. Mais elle a du sens pour nous aujourd'hui. Et pardon à ceux qui connaissent déjà bien tout ça. Mais il est bon parfois de se remémorer certaines choses.

Lorsque cet édifice a été construit, la commune de Montreux n'existait pas encore. Jusqu'à la Baye de Montreux, c'était la commune du Châtelard et au-delà la commune des Planches.

Avant la construction du Marché couvert à la Rouvenaz, se tenaient déjà des marchés. Cela se passait à découvert, sur un terrain boueux. Selon René Koenig, auteur d'un très bel ouvrage sur le sujet et à qui je rends ici hommage, la Rouvenaz était « un terrain vague peu accueillant, bordé d'une grève que quelques enrochements ne protégeaient guère des vagues parfois énormes ».

On trouvait ici des dépôts de toutes sortes. Mais le tout présentait l'aspect d'un terrain fangeux et délaissé. Le rédacteur en chef de la Feuille d'Avis de Montreux qualifiait même l'endroit de « plus infect dépotoir des trois Communes ».

Et il y avait aussi un stand de tir. En plaçant les cibles et les stalles judicieusement et grâce à la courbure de la rive, on avait réussi à faire en sorte que l'on tire par-dessus les flots.

C'est notamment l'arrivée en 1888 du premier tramway électrique de Suisse, la ligne Vevey-Montreux-Chillon, qui donnera un élan décisif à la construction d'un marché couvert. En effet, grâce à ce nouveau transport public, les Montreusiennes et les Montreusiens se rendaient plus facilement chez la concurrence, soit le Marché de Vevey ; et là-bas, disait-on, on ne marchait pas dans un cloaque.

La décision de construire un Marché couvert a été prise par les conseils communaux de trois communes : le Châtelard, les Planches et Veytaux. C'est le Conseil administratif du Cercle de Montreux qui fit les soumissions. Ce Conseil administratif du Cercle de Montreux, c'était un peu... l'intercommunal de l'époque. Un pouvoir décisionnel qui rassemblait, notamment, les syndics des Communes du Châtelard, des Planches et de Veytaux. Et oui Veytaux a participé à la construction du Marché Couvert.

Une fois les soumissions faites, le Marché couvert fut édifié en cinq mois. Nul doute qu'avec les techniques modernes, on aurait réussi à faire durer le chantier bien plus longtemps.

Il faut encore noter que la construction fut rendue possible grâce à un don d'Henri Nestlé alors habitant de la commune. Mais celui-ci ne vit jamais l'ouvrage achevé, car il mourut peu de temps avant sa réalisation.

A noter que dans son compte-rendu de l'inauguration qui eut lieu en 1892, un journaliste se plaignait déjà des courants d'air.

Ensuite pendant des années, l'endroit a accueilli parfois jusqu'à trois marchés par semaine ; ainsi que de nombreuses manifestations, dont le premier août et les fameuses Fêtes des Narcisses.

Dans les années 50, la pression est devenue très forte pour avoir plus de places de parc au centre-ville pour les automobiles. Petit à petit, les gens se sont mis à parquer leurs véhicules à l'abri sous la halle. La situation a fini par être entérinée par la création d'un parking communal qui exista de 1967 à 1985 sous ce Marché couvert. Si ma mémoire est bonne...

Afin de ne pas trop perturber le parage en ville, on avait même décidé de limiter à quatre par année le nombre de manifestations autorisées.

Les gaz d'échappement et le manque d'entretien avaient fini par donner un aspect peu engageant à la vénérable bâtisse ; elle était devenue sombre, ses structures semblaient noircies au charbon. Dans la presse locale, on allait jusqu'à qualifier le marché couvert « d'amas de ferraille triste »

A tel point qu'on envisageait déjà à la fin des années 50 de le démolir. En 1960, les Conseils communaux du Châtelard, des Planches et de Veytaux votent la démolition du Marché couvert. Il y eut une demande de référendum qui aboutit et c'est la population de la commune du Châtelard qui sauva l'édifice et vota en faveur de son maintien.

Le sort du Marché couvert fit ensuite l'objet de nombreuses interventions politiques. Les débats étaient vifs. Finalement, en 1983, la Municipalité de Montreux déposa un préavis de 1.7 millions demandant le démontage... et le remontage du Marché couvert ; tout ceci afin de le restaurer. Le Conseil communal de Montreux accepte. Et on pose la question à la population. La campagne voit s'affronter deux camps. D'un côté le slogan du NON qui clame que c'est « Un marché pas bon marché ! ». De l'autre côté, la dramaturgie du slogan du OUI donne la parole au monument lui-même qui implore : « A l'aide Montreusiens, on veut ma mort » La population tranche. Le Marché couvert est sauvé.

Depuis lors qui imaginerait Montreux sans son magnifique Marché couvert. Il est l'unique exemple en Suisse d'une halle de marché entièrement en métal.

Je n'ai mentionné aucun parti politique. C'est à dessein. Le soutien au Marché couvert ne connaissait pas de clivages partisans. Il est important de le relever.

On pourrait dire encore beaucoup de choses sur ce lieu si cher aux Montreusiennes et aux Montreusiens. Par exemple, rappeler que l'acier provenait du même atelier celui de la Tour Eiffel.

L'essentiel à mes yeux n'est pas là.

Quoi de mieux qu'un lieu sauvé par un vote populaire pour rappeler la valeur et les valeurs de notre démocratie. Et notamment la force de la démocratie locale, de la démocratie de proximité.

De par son histoire même, le Marché couvert semble fait pour accueillir une cérémonie telle que celle-ci. Cette histoire nous rappelle la tradition démocratique forte dans laquelle nous nous inscrivons en acceptant un mandat communal.

Le Marché couvert a été sauvé par les débats, les controverses librement exprimées, par l'engagement de personnes de conviction. C'est un lieu fait pour accueillir une cérémonie marquant un engagement que nous prenons toutes et tous ; un engagement pour notre commune, pour la collectivité.

Il y a dans l'action démocratique, une éthique. Une éthique, bien plus solide que tous les discours ex-cathedra. Car c'est une éthique partagée, collective, qui s'inscrit dans le concret autant que dans les paroles. Cette éthique de l'action politique en démocratie exige de l'écoute, du respect, de la modestie.

Cette vie démocratique locale va se prolonger aujourd'hui, justement par votre serment, par notre serment. Comme d'autres ont veillé sur le Marché couvert ou sur nos institutions, nous allons toutes et tous être investis de cette responsabilité. C'est une charge belle et noble, dont il va falloir nous montrer dignes.

Oui je suis heureux que nous prêtons serments dans ce lieu qui symbolise si bien les réussites et les valeurs de la démocratie de proximité.

Que vive la démocratie helvétique. Que vive notre belle commune de Montreux. »

Des présents sont remis à M. Laurent Wehri, Syndic sortant, M. Neukomm, Municipal sortant et à M. Angelo Giuliano, président du Conseil sortant.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Préfet Roland Berdoz remercie M. le Syndic Olivier Gfeller pour son allocution et lui souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans la poursuite de l'exercice de cette belle fonction à la tête de la commune.

On arrive au point 6 de l'ordre du jour. On passe maintenant à l'élection du Président du Conseil communal et de sa secrétaire.

6. NOMINATION

6.1. de la Présidente ou du Président du Conseil communal

M. le Préfet rappelle que l'article 10 de la loi sur les communes précise que le Conseil nomme chaque année, dans son sein :

- a) Un Président(e)
- b) Un ou deux Vice-Président(e)s
- c) Deux scrutateurs et deux suppléant(e)s

Il nomme pour la durée de la législature son secrétaire, lequel peut être choisi en dehors du Conseil.

M. le Préfet constitue d'abord un bureau provisoire et prie Mme Céline Morier de bien vouloir exercer la fonction de secrétaire provisoire et MM. Silvano Pozzi et Benoît Ruchet d'officier en qualité de scrutateurs provisoires. Il les prie de prendre place à la table du bureau, ainsi que M. Jean-Michel Talon, huissier.

On peut ainsi passer à l'élection du Président et M. le Préfet attend les candidatures.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs chers collègues,
Le groupe Montreux Libre a le plaisir de vous présenter M. Vincent Haldi, comme candidat à la présidence de ce Conseil.
Enfant de Montreux, formé en histoire de l'art, Vincent Haldi développe depuis plus de vingt ans le commerce familial d'antiquités établi à Montreux depuis trois générations, très attaché à notre patrimoine architectural, il est membre du comité de l'Association de la Protection des Sites Montreusiens, depuis plus de dix ans.
Entré au Conseil Communal depuis 2014, il est actuellement membre de la Commission de Gestion.
Vincent Haldi saura représenter ce Conseil lors des diverses manifestations publiques de l'année à venir et nous savons qu'il effectuera un travail assidu, sérieux et dans la recherche de la concorde et de l'écoute lors des séances du Conseil communal.
Nous lui souhaitons aussi, s'il est élu, bonne chance pour la conduite des dépouillements des élections cantonales à la proportionnelle de l'an prochain.
Je vous remercie de votre attention.

M. le Préfet demande à M. Haldi s'il accepte cette candidature, ce qui est bien le cas.

Il n'y a pas d'autre candidature. On passe donc au vote.

M. le Préfet précise que lors d'une élection au système majoritaire à deux tours, les bulletins blancs sont considérés comme valables pour le calcul de la majorité.

RESULTAT DU SCRUTIN

Bulletins délivrés	: 95
Bulletins rentrés	: 95
Bulletins nuls	: 0
Bulletins valables	: 95
Majorité absolue	: 48
Bulletins blancs	: 6

M. Vincent Haldi est élu Président du Conseil communal de Montreux par 74 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

15 Voix éparses :

Sabri Ceylan	3 voix
Angelo Giuliano	2 voix
Susanne Lauber Fürst	2 voix
Nicolas Büchler	2 voix
Yves Depallens	1 voix
Cédric Blanc	1 voix
Olivier Raduljica	1 voix
Tal Luder	1 voix
Benoît Ruchet	1 voix
Michel Zulauf	1 voix

M. le Préfet félicite chaleureusement M. Haldi pour son élection à cette importante fonction et lui souhaite beaucoup de plaisir pour son année présidentielle.

6.2. de la Secrétaire ou du Secrétaire du Conseil communal

M. le Préfet rappelle que l'art. 12 al. 2 de la loi sur les communes prescrit ceci :

« Ne peuvent être simultanément Président et Secrétaire du Conseil, les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante ainsi que les frères et sœurs. »

Cette disposition étant rappelée, il attend les propositions.

En sa qualité de Président sortant et au nom du bureau sortant du Conseil communal, M. Angelo Giuliano présente la candidature de Mme Céline Morier actuelle secrétaire du Conseil communal et secrétaire provisoire pour cette séance d'assermentation.

M. Angelo Giuliano donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Préfet, chères conseillères et conseillers fraîchement assermentés,
En ma qualité de Président sortant et au nom du bureau sortant, je vous présente la candidature de Mme Céline Morier, actuelle secrétaire de notre conseil.
Mme Morier est née à Saint-Légier, elle est créatrice de vêtements pour femme, styliste et costumière de théâtre. Elle est entrée au Conseil communal de Saint-Légier à l'âge de 21 ans et a été conseillère pendant 8 ans, en occupant différents postes au sein du bureau (scrutatrice suppléante, scrutatrice et secrétaire suppléante), jusqu'à sa démission pour cause de déménagement à Blonay.

Elle a été élue secrétaire du Conseil communal de Blonay en juin 2018 puis de celui de Montreux en septembre de la même année, après avoir officié comme suppléante pendant 1 année.

Pendant ma présidence, j'ai pu découvrir les compétences et les qualités de Mme Morier à ce poste, et je peux donc témoigner de l'efficacité avec laquelle elle seconde le Président pendant son mandat. Je ne peux donc que vous recommander de lui accorder votre confiance.

Je vous remercie. »

M. le Préfet demande à Mme Morier si elle accepte cette candidature, ce qui est bien le cas.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Avant de passer à l'élection de la secrétaire, Monsieur le Président du Conseil communal certifie à M. le Préfet que la candidate remplit les conditions prévues par la loi au sujet des degrés de parenté.

L'art. 11, al. 3, de la loi sur les communes, ainsi que l'art. 14, al. 2, du règlement du Conseil communal stipulent que lorsque le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

M. le Préfet demande s'il y a une opposition à ce mode de faire, ce qui n'est pas le cas. Il déclare donc élue Mme Céline Morier et la félicite pour son élection à cette importante fonction.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Préfet déclare que sous la conduite de M. Vincent Haldi, Président du Conseil communal, le Conseil communal aura à compléter le bureau du Conseil et à élire les commissions permanentes ainsi que les délégués du Conseil dans les instances intercommunales.

Comme le prévoit l'ordre du jour, il donne la parole au Président du Conseil communal pour son allocution et la reprendra brièvement ensuite afin de lui confier la direction des opérations.

7. ALLOCUTION DE MME LA PRESIDENTE OU M. LE PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL.

M. Vincent Haldi, Président du Conseil communal, prononce l'allocution suivante :

« Monsieur le Préfet, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Monsieur le Président sortant, Cher Angelo, je rends hommage à ta brillante année de présidence, relevée, comme chacun le sait au pied levé, et qui ne sera officiellement terminée qu'à la fin de ce mois.

Je tiens également à rendre hommage à notre secrétaire du Conseil Communal Mme Céline Morier, dont je peux louer ici les grandes qualités professionnelles, mariées à une discrétion des plus appréciée.

Je me réjouis et suis soulagé de pouvoir compter sur l'expérience de Mme Morier lors de ma future présidence.

Chers collègues,

Je tiens à remercier celles et ceux d'entre vous qui m'ont fait confiance en me choisissant comme premier citoyen, et j'espère me montrer digne de la fonction qui n'est pas

qu'honorifique et prestigieuse, mais demande un réel engagement afin de vous représenter, ainsi que notre commune durant cette année politique.

Tout comme notre futur syndic, je suis heureux que cette cérémonie ait lieu en cet endroit sous ce Marché Couvert, auquel nous sommes tous très attachés aujourd'hui.

Je rappelle que les Montreusiens se sont prononcés par deux fois dans les urnes afin de sauver cet édifice emblématique, ce que démontre le fossé qui peut parfois exister entre des élus et la population.

Adolescent, je n'aurais jamais imaginé me retrouver ce soir, à présider cette cérémonie, Ces nombreuses années, déjà passées au saint d'un collège politique m'ont profondément enrichi, elles m'ont permis de former un jugement plus aigu et mesuré sur les objets dont nous avons l'étude, en particulier sur ceux qui m'ont poussé à m'engager en politique.

Elles m'ont aussi enrichi d'échanges humains sans lesquels, j'aurais campé sur mes à priori. Et je dois bien le reconnaître, ces années m'ont rendu plus consensuel, ce qui est un motif de railleries pour les gens qui me connaissent bien, en particulier pour ma famille, mais cette nouvelle qualité sera je le crois un atout pour mon année de présidence.

Je tiens à saluer votre engagement, vous tous, municipaux, conseillers fraîchement élus ou piliers du Conseil, cet engagement, s'il est sincère, n'est pas anodin, mais réclame un réel investissement de notre part, afin d'apporter d'une manière ou d'une autre notre pierre à l'édifice, d'en comprendre au mieux les rouages, de rencontrer les succès et les échecs des combats politiques.

Deux nouveaux partis font leur entrée dans l'hémicycle, Décroissance Alternative et le Centre qui était bien connu au Conseil à une autre époque sous un autre nom le PDC.

Montreux a connu de nombreux partis politiques dans son histoire, certains ont disparu, d'autres ont fusionné et certains réapparaissent.

Cette nouvelle législature promet d'être animée politiquement parlant, puisque les forces ont été profondément rebattues, tant pour le législatif que pour l'exécutif.

Une page se tourne à Montreux, pas uniquement celle de la politique, mais peut être celle aussi d'une certaine aisance, matérielle en tout cas.

Nous savons que cette nouvelle législature sera celle des choix, parfois difficiles, en matière budgétaire, les conséquences de la pandémie du Covid-19 sur de nombreux secteurs économiques n'en sont qu'à leurs prémises.

La législature précédente laisse de nombreux dossiers à terminer ou à recommencer, comme celui d'un futur PGA, qui sera sans nul doute l'objet majeur qui occupera tant l'exécutif que le législatif durant les cinq prochaines années.

Nous savons que lorsque les élus savent faire preuve d'un réel consensus pour servir les intérêts de la commune, comme ce fut le cas lors de la campagne du second projet de transformation du 2M2C accepté dans les urnes par un taux record historique, la population sait nous faire confiance.

Il nous faudra, à l'heure où aucune majorité n'est acquise au Conseil faire preuve de consensus, si nous voulons réussir à relever les nombreux défis de cette prochaine législature, et ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas un partisan du consensus mou !

M le Préfet, M le syndic, Mmes et MM les Municipaux, Mmes et MM les Conseillers communaux, je vous remercie pour votre attention et votre confiance et me réjouis de présider cette années politique avec vous. »

Applaudissements de l'assemblée.

8. REMISE DE LA PRESIDENCE ET DEPART DE MONSIEUR LE PREFET.

M. le Préfet remercie très sincèrement notre nouveau Président pour ses propos et lui souhaite une heureuse présidence.

Il est temps qu'il lui confie la direction des opérations. Il remercie chacun de sa collaboration et adresse à tous ses vœux les plus chaleureux pour une excellente législature.

M. le Préfet souhaite à notre belle Commune de Montreux un développement agréable et adapté aux souhaits de sa population. C'est aux autorités d'agir dans ce sens pour que la démocratie, chère à notre nation, puisse faire preuve encore longtemps de sa toute puissance incontestée.

M. le Préfet va maintenant se retirer en compagnie de la Municipalité.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Vincent Haldi prend place et la séance continue.

9. NOMINATION :

9.1. de la 1^{ère} Vice-présidente ou du 1^{er} Vice-président

M. le Président déclare que l'on va procéder à l'élection de la première ou du premier Vice-président(e). Il attend les propositions.

Au nom du groupe Socialiste, M. Romain Pilloud présente la candidature de M. Nicolas Büchler, actuel deuxième Vice-président, en tant que premier Vice-président, et donne lecture de son intervention :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Merci Monsieur le Président et toutes nos félicitations.

Au nom du groupe Socialiste, j'ai l'honneur de présenter la candidature de Nicolas Büchler à la 1^{ère} Vice-présidence du Conseil communal.

Actuel président du groupe socialiste, 2^{ème} vice-président du Conseil communal et glionnais de presque 28 ans, il est également le président de l'association des intérêts de Glion.

Il a fait partie des conseillères et conseillers les plus actifs de ces 5 dernières années, alors qu'il fini sa 1^{ère} législature, M. Büchler a été de tous les engagements, dans les commissions thématiques, à la CCO ou aujourd'hui encore à la commission des finances. Il n'a jamais manqué à ses engagements pour la collectivité. Il n'a jamais déçu dans son rôle ou comme nous le disons par ici, il a toujours déçu en bien.

Qu'il s'agisse de présider la CCO, d'écrire des rapports, de discuter en vue de trouver des solutions à des problèmes communs, le Conseil communal a toujours pu compter sur lui. Cette expérience milicienne est complétée d'expérience professionnel au service des autres notamment dans son engagement au comité de direction de la fondation de Rive-Neuve, qu'il exerce en tant que spécialiste en gestion hospitalière.

N'oublions pas non plus son expérience associative de longue date pour son village, qui a bien de la chance de pouvoir compter sur lui encore aujourd'hui.

C'est avec un réel plaisir que je vous présente sa candidature pour le groupe socialiste à la 1^{ère} vice-présidence du Conseil communal et ne peut que vous inviter à soutenir sa candidature compétente et au service des autres.

Je vous remercie.

Il n'y a pas d'autre candidature.

RESULTAT DU SCRUTIN

Bulletins délivrés : 95
Bulletins rentrés : 94
Bulletins nuls : 2
Bulletins valables : 92
Majorité absolue : 47
Bulletins blancs : 8

M. Nicolas Büchler est élu premier Vice-président du Conseil par 79 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

5 Voix éparses :

Sabri Ceylan	1 voix
Tanya Bonjour	1 voix
Angelo Giuliano	1 voix
Charlotte Chevallier	1 voix
Tal Luder	1 voix

9.2. de la 2^{ème} Vice-présidente ou du 2^{ème} Vice-président

M. le Président déclare que l'on va procéder à l'élection de la deuxième ou du deuxième Vice-président(e). Il attend les propositions.

Au nom du groupe UDC, Mme Christine Menzi présente la candidature de M. Tal Luder.

Il n'y a pas d'autre proposition.

RESULTAT DU SCRUTIN

Bulletins délivrés : 95
Bulletins rentrés : 94
Bulletins nuls : 2
Bulletins valables : 92
Majorité absolue : 47
Bulletins blancs : 32

M. Luder obtient 42 voix.

Voix éparses :

Christine Menzi	1 voix
Claudine Borloz	1 voix
Susanne Lauber Fürst	1 voix
Yves Depallens	1 voix
Burkhart	1 voix
Yanick Hess	1 voix
Anthony Huys	1 voix
Pablo Menzi	1 voix
Christine Menzi	6 voix
Angelo Giuliano	2 voix
Sabri Ceylan	2 voix

M. Tal Luder n'est pas élu au premier tour, M. le Président demande au groupe UDC si la candidature de M. Luder est maintenue. La candidature de M. Tal Luder est maintenue.

M. le Président informe l'assemblée que le deuxième se déroulera à la majorité relative. Il demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins.

RESULTAT DU SCRUTIN 2^{ème} TOUR

Bulletins délivrés	: 94
Bulletins rentrés	: 94
Bulletins nuls	: 2
Bulletins valables	: 92
Majorité relative	: -
Bulletins blancs	: 28

M. Tal Luder est élu second Vice-président par 44 voix.

Voix éparses :

Geneviève Brunner	2 voix
Quentin Talon	1 voix
Sabri Ceylan	1 voix
Burhkart	1 voix
Claudine Borloz	1 voix
Cyril Pabst	1 voix
Yanick Hess	1 voix
Angelo Giuliano	1 voix
Christine Menzi	11 voix

9.3. de deux scrutatrices ou scrutateurs de deux scrutatrices ou scrutateurs suppléant(e)s

M. le Président indique pour les scrutateurs, que les groupes suivants proposent :

Le groupe UDC présente la candidature de M. Catherine Morel.

Le groupe PLR présente la candidature de M. Kelvin Kappeler.

M. le Président indique pour les scrutateurs suppléants, que les groupes suivants proposent:

Le groupe des Verts présente la candidature de M. Lionel Moyard .

Le groupe PLR présente la candidature de M. Samuel Roch.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

M. le Président Vincent Haldi, se réfère à l'art. 14, al. 2 du règlement du Conseil qui stipule que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, et déclare que les personnes désignées sont élues tacitement. Il les en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

9.4. d'une Secrétaire suppléante ou d'un Secrétaire suppléant

M. le Président attend les propositions.

Au nom du bureau sortant, M. Nicolas Büchler propose la candidature de Mme Charlotte Chevallier, pour le poste de secrétaire suppléante du Conseil communal, et déclare que Mme Charlotte Chevallier se propose d'assumer ce poste de secrétaire suppléante du Conseil communal.

Il n'y a pas d'autre candidature.

M. le Président Vincent Haldi, se réfère à l'art. 14, al. 2 du règlement du Conseil qui stipule que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, et déclare que Mme Charlotte Chevallier est élue. Il l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

9.5. de l'huissier et de l'huissier suppléant(e)

M. le Président Vincent Haldi déclare qu'il y a deux candidatures, celle de M. Jean-Michel Talon, actuel huissier, et celle de M. François Baehni, actuel huissier suppléant, qui ont souhaité tous deux poursuivre leur fonction.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

M. le Président Vincent Haldi, vu l'art. 14, al. 2 du règlement du Conseil, déclare que ces personnes sont élues tacitement et les en félicite.

10. NOMINATION

En préambule et à titre informatif, M. le Président rappelle qu'une séance réunissant le bureau ainsi que les présidents et chef-fe-s de groupe s'est tenue les 5 et 10 mai 2021 à la salle du Conseil communal, pour discuter et s'entendre sur les modalités de répartition des différentes commissions, en fonction notamment des résultats des élections communales pour la législature 2021-2026.

Les partis présents se sont entendus sur la répartition, en fonction de différents critères (représentation des forces politiques, équilibre, tournus), des différentes commissions intercommunales, de la commission de gestion, de la commission des finances et de la délégation au Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire.

Par rapport à la législature précédente, pour les commissions ad hoc d'étude des préavis et rapports-préavis, ainsi que pour la CCO, proposition a été faite, et acceptée à l'unanimité, de nommer 10 membres, pour les commissions permanentes COGEST et COFIN elles passent à 11 membres.

10.1. des onze membres de la commission de gestion

M. le Président Vincent Haldi propose à l'assemblée de donner lecture des noms proposés par les chef-fe-s de groupe pour tous les prochains points.

Il n'y a pas d'avis contraire, M. le Président Vincent Haldi donne lecture des candidatures, les Conseillères et Conseillers suivants sont proposés pour leurs groupes respectifs :

Membres :

1.	Ihab	AL JUNDI	SOC
2.	Tanya	BONJOUR	SOC
3.	Lynn	DARDENNE PERRIN	PLR
4.	Léonard	DOLIVO	SOC
5.	Laurent	GILLIARD	PLR
6.	Susanne	LAUBER FÜRST	ML
7.	Tal	LUDER	UDC
8.	Pascal	ROSSIER	PLR
9.	Quentin	TALON	DA
10.	Géraldine	TORCHIO	LES VERTS
11.	Lionel	WINKLER	PLR

M. le Président demande s'il y a des changements dans les membres proposés par les groupes ?

Ce n'est pas le cas et il n'y a pas d'autres propositions.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, les personnes nommées, vu l'art. 14, al. 2, du règlement du Conseil, sont élues tacitement et M. le Président les en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

10.2. de onze membres de la commission des finances et d'un nombre égal de suppléant(e)s

M. le Président Vincent Haldi donne lecture des candidatures :

Les Conseillères et Conseillers suivants sont proposés pour leurs groupes respectifs

Membres :

1.	Nicolas	BÜCHLER	SOC
2.	Angelo	GIULIANO	PLR
3.	Emmanuel	GETAZ	ML
4.	Christine	MENZI	UDC
5.	Lionel	MOYARD	LESVERTS
6.	Romain	PILLOUD	SOC
7.	Olivier	RADULJICA	SOC
8.	Benoît	RUCHET	PLR
9.	Anne	SAITO	LES VERTS
10.	Laurence	SIERRO	PLR
11.	Fabien	WILLEMIN	DA

Membres suppléants commission des finances :

1.	Jonathan	AL JUNDI	SOC
2.	Arnaud	GRAND	PLR
3.	Dominik	HUNZIKER	UDC
4.	Antoinette	LOUP	DA
5.	Philippe	MORIER-GENOUD	SOC
6.	Olivier	MÜLLER	PLR
7.	Béatrice	TISSERAND	LES VERTS
8.	Bernard	TSCHOPP	PLR
9.	Elisabeth	WERMELINGER	SOC
10.	Frédéric	WILLEMIN	ML
11.	Fabrice	YERLY	LES VERTS

Il n'y a pas d'autres propositions.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, les personnes nommées, vu l'art. 14, al. 2, du règlement du Conseil, sont élues tacitement et M. le Président les en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

10.3. des dix membres de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal »

M. le Président Vincent Haldi donne lecture des candidatures :

1.	Jonathan	AL JUNDI	SOC
2.	Matthieu	BURKHART	ML
3.	Sabri	CEYLAN	SOC
4.	Angelo	GIULIANO	PLR
5.	Claudia	HISCHENHUBER	LES VERTS
6.	Kelvin	KAPPELER	PLR
7.	Stefania	LA SPADA	SOC
8.	Antoinette	LOUP	DA
9.	Tal	LUDER	UDC
10.	Jörg	MEYER	PLR

Il n'y a pas d'autres propositions.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, les personnes nommées, vu l'art. 14, al. 2, du règlement du Conseil, sont élues tacitement et M. le Président les en félicite.

10.4. de trois membres et de deux suppléant(e)s de la commission de recours en matière d'impôts communaux

M. le Président Vincent Haldi donne lecture des candidatures :

Membres :

1.	Jean-Marc	FORCLAZ	PLR
2.	Susanne	LAUBER FÜRST	ML
3.	Christine	MENZI	UDC

Membres suppléants :

1.	Olivier	BLANC	LES VERTS
2.	Charlotte	CHEVALLIER	SOC

Il n'y a pas d'autres propositions.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, les personnes nommées, vu l'art. 14, al. 2, du règlement du Conseil, sont élues tacitement et M. le Président les en félicite.

11. NOMINATION :

11.1. d'un membre à la délégation fixe au Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

M. le Président déclare que la personne proposée est :

1.	Yanick	HESS	PLR
----	--------	------	-----

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Yanick Hess, vu l'art. 14, al. 2, du règlement du Conseil, est élu tacitement et M. le Président l'en félicite.

11.2. des quatorze membres à la délégation variable au Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

M. le Président déclare que les personnes proposées sont :

1.	Claudine	BORLOZ	UDC
2.	Mario	GORI	SOC
3.	Anna	KRENGER	DA
4.	Susanne	LAUBER FÜRST	ML
5.	Tal	LUDER	UDC
6.	Stanislava	PAMPURIK	LES VERTS
7.	Romain	PILLOUD	SOC
8.	Silvano	POZZI	PLR
9.	Pascal	ROSSIER	PLR
10.	Roland	RIMAZ	SOC
11.	Laetitia	SIVIS	SOC
12.	Béatrice	TISSERAND	LES VERTS
13.	Bernard	TSCHOPP	PLR
14.	Lionel	WINKLER	PLR

Il n'y a pas d'autres propositions.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, les personnes nommées, vu l'art. 14, al. 2, du règlement du Conseil, sont élues tacitement et M. le Président les en félicite.

11.3. des onze membres de la délégation variable et des onze membres suppléant(e)s au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE)

M. le Président rappelle que, tant au SIGE qu'à Sécurité Riviera, les délégués ne doivent pas forcément être conseillers communaux, mais avoir la qualité de citoyen actif dans la commune. Il informe que les groupes des Verts et Décroissance Alternative ont nommé des personnes qui ne sont pas membres du Conseil.

M. le Président déclare que les personnes proposées sont :

Membres :

1.	Nicolas	BÜCHLER	SOC
2.	Mathieu	EHINGER	PLR
3.	Christian	FÜRST	ML
4.	Jean-Marc	FORCLAZ	PLR
5.	Ludmilla	GRANDJEAN	DA
6.	Dominique	HUNZIKER	UDC
7.	Anthony	HUYS	SOC
8.	José	JORGE	SOC
9.	Yves-Laurent	KUNDERT	HC groupe VERTS
10.	Fabrice	YERLY	LES VERTS
11.	Lionel	WINKLER	PLR

Membres suppléants :

1.	Yvan	AUBORD	PLR
2.	Martine	BERHILI	HC pour groupe DA
3.	Valérie	CALDERINI	UDC
4.	Carole	CLAVADETSCHER	SOC
5.	Sorraia	DIAS	ML
6.	Arnaud	GRAND	PLR
7.	Dario	GUARNACCIA	PLR
8.	Alisan	METIC	SOC
9.	Lionel	MOYARD	LES VERTS
10.	Carla	SILVA BORGES DE SA	SOC
11.	Bernard	TSCHOPP	PLR

Il n'y a pas d'autres propositions.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, les personnes nommées, vu l'art. 14, al. 2, du règlement du Conseil, sont élues tacitement et M. le Président les en félicite.

11.4. de deux membres et d'un membre suppléant(e) de la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

M. le Président déclare que les personnes proposées sont :

Membres :

1.	Carole	CLAVADETSCHER	SOC
2.	Yanick	HESS	PLR

Membre suppléante :

1.	Ania	HOFER	LES VERTS
----	------	-------	-----------

Il n'y a pas d'autres propositions.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, les personnes nommées, vu l'art. 14, al. 2, du règlement du Conseil, sont élues tacitement et M. le Président les en félicite.

11.5. de deux membres et d'un membre suppléant(e) de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

M. le Président déclare que les personnes proposées sont :

Membres :

1.	Pierre-André	SPAHN	PLR
2.	Elisabeth	WERMELINGER	SOC

Membre suppléant :

1.	Christian	FÜRST	ML
----	-----------	-------	----

Il n'y a pas d'autres propositions.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, les personnes nommées, vu l'art. 14, al. 2, du règlement du Conseil, sont élues tacitement et M. le Président les en félicite.

M. le Président déclare que les assermentations pour les commissions sont terminées.

11.6 de trois membres du Conseil d'Etablissements scolaires de Montreux-Veytaux.

1.	Nicolas	BÜCHLER	SOC
2.	Yanick	HESS	PLR
3.	Florian	MANZINI	LES VERTS

12. DIVERS

M. le Président ouvre la discussion.

M. Laurent Wehrli, Syndic sortant

« Monsieur le Président élu et assermenté du Conseil communal, Monsieur le Président du Conseil communal jusqu'au 30 juin, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Syndic,

Vous voilà donc, non plus seulement élus, mais assermentés et prêts à prendre vos fonctions dès le 1er juillet.

Vous me permettrez encore de vous féliciter de votre élection et de votre engagement.

Je suis reconnaissant que vous vous mettiez ainsi à la disposition de la population de notre Commune pour poursuivre la mission de notre démocratie, telle que nous la vivons dans

notre pays, dans notre Commune et que Monsieur le Syndic entrant en fonction le 1er juillet., a rappelé au niveau des valeurs importantes.

Félicitations pour la volonté de vous engager pour les autres, vous venez des différentes facettes de notre Commune, une Commune bien particulière, comme chaque Commune vous me direz, mais évidemment avec son histoire.

Merci encore à Olivier Gfeller d'avoir rappelé les particularités de l'histoire de ce lieu, au même titre que bien d'autres endroits de notre Commune entre lacs et montagnes, avec ses villages, ses quartiers, ses quelques 27'000 habitants, dont 49% de citoyennes et citoyens étrangers et plus de 150 nationalités. Que de particularités à chérir, à soigner au gré des décisions que seront les vôtres.

Merci de cet engagement, merci de cette volonté de faire progresser le bien vivre, la volonté d'avoir du bonheur, des bonheurs de vivre à Montreux, d'y être actifs.

C'est grâce, à toutes vos diversités, diversités politiques évidemment puisque par notre système, vous êtes élus sur des listes, mais diversités professionnelles, d'âges et d'origines.

Comme cela a été le cas, au gré des nombreuses années de la vie de Montreux, même si elle n'est pas si vieille que ça notre Commune, puisqu'elle fêtera ses 60 ans l'année prochaine. Nous avons fêté très récemment les 60 ans du vote du 16 avril, qui a vu les populations des communes de Châtelard et des Planches décider de créer la Commune de Montreux au 1er janvier 1962. Au gré de cette histoire chaque personne qui s'est ainsi engagée pour la politique Montreusienne a eu le soin de faire avancer les projets dans cette recherche du consensus, avec des idées arrêtées, des visions, de la volonté, des valeurs, mais surtout au-delà de toutes ces idées, qui parfois sont différentes, la volonté de bien faire pour les uns et pour les autres.

Ce soir sont présentes différentes personnalités qui se sont engagées au cours des dernières années.

Monsieur le Syndic honoraire, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers Municipaux honoraires, Monsieur le Président du Conseil communal honoraire, merci d'être présents, d'avoir répondu à notre invitation, merci de témoigner par votre présence, ce que nous pourrions appeler dans une course sportive, le passage de témoin.

Cette assermentation, ce soir, à quelques semaines, à quelques jours de votre prise de fonction effective, illustre justement, avec la présence des anciens et de nouveaux, vous qui allez prendre ces fonctions, soit en poursuivant un mandat ou en commençant un nouveau, vous allez poursuivre la mission de vous occuper de cette Commune et de chercher le bien commun.

Merci à nos honoraires d'être présents et de témoigner au gré de leurs expériences, de leur engagement, du temps consacré, de ce passage de témoin.

Dire également que certains de nos invités rappellent très concrètement que notre Commune n'est pas unique, elle n'est pas seule, elle n'est pas sans relation avec d'autres.

La présence de M. le Préfet le rappelle, notre Commune fait partie du canton de Vaud. La présence de deux députés témoigne que nous sommes en relation directe avec les autorités cantonales, qui, par leurs lois, puisque le Préfet le rappelait tout à l'heure, c'est le Grand Conseil qui fait les lois de ce canton, qui vote des budgets, qui décide de projets d'infrastructures.

Merci aussi aux élus fédéraux qui le rappellent également, en tout cas Jacqueline de Quattro, conseillère nationale que je salue, dans le sens de rappeler que nous sommes aussi comme une Suisse et dans ce cadre-là en relation avec le niveau fédéral.

La présence également, même s'ils nous ont quittés, de Mme la pasteure et de M. l'Abbé, de nous rappeler qu'il y a aussi, pour ceux qui y croient, une dimension supérieure et un lien historique par rapport à des valeurs complémentaires à celles de la politique propre.

Merci encore une fois de votre engagement, de ce que vous avez prévu de faire, de vos projets, de vos perspectives et surtout merci de chercher ensemble pour trouver les bonnes solutions pour notre Commune, comme cela a été le cas pour cette législature et dans les législatures précédentes. Ceci avec une forte volonté, parfois aussi de la modestie, ou de reconnaître comme cela a aussi été rappelé par les évocations historiques, que parfois même la population peut évoluer dans sa pensée.

Je citerai un exemple bien connu de notre histoire, c'est le plan de quartier de Manhattan à Montreux, qui prévoyait, sur la presqu'île du Casino, non pas une tour d'ivoire, mais dix tours d'ivoire et qui, vous le savez, avait été voté par le peuple en 1966 et quelques années plus tard avait été « dévoté » si vous me permettez l'expression, au moment de l'adoption du plan général d'affectation de 1972.

Enfin, je ne saurais terminer ces quelques mots sans saluer M. Christian Neukomm qui, tout comme moi, quitte sa fonction dans quelques jours. Merci beaucoup Christian, nous serons des honoraires dans quelques semaines, merci de ton engagement et de tout ce que tu as fait.

Vous me permettez de terminer avec une note un peu plus personnelle, un regret que je suis sûr, d'autres partagent, c'est que les règles COVID, même si elles nous ont permis de tenir cette assermentation, n'ont pas permis d'accueillir la population, vos familles, nos familles et je souhaite aussi les remercier, car elles consacrent aussi du temps pour nous permettre de nous engager pour les autres. Un grand merci à vos familles et aussi à la mienne, à mon épouse et mes enfants pour tout ce qu'ils ont accepté en me partageant avec la Commune.

Bel engagement pour Montreux, pour cette magnifique Commune, cette magnifique population, que vive les autorités montreuusiennes, que vive Montreux. »

13. HYMNE VAUDOIS

M. le Président prie l'assemblée de se lever pour chanter l'hymne vaudois.

M. le Président lève la séance à 20 h. 47 et souhaite un bon retour chez eux à toutes les conseillères et conseillers, ainsi que toutes les personnes présentes.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

La secrétaire :

Vincent HALDI

Céline MORIER